Alexandre Manègre

Avocat

Parcours professionnel

Associé

Me Alexandre Manègre est un avocat plaideur qui exerce autant en litige civil et commercial qu'en droit du travail et de l'emploi. Il agit notamment dans les domaines du droit de la construction, de la responsabilité civile et professionnelle ainsi qu'en matière de bris de contrat, d'injonction et autres procédures d'urgence.

Il conseille une clientèle diversifiée pour la rédaction, l'interprétation et la négociation des contrats de travail ou de services ce qui inclut les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et les indemnités de fin de contrat s'y rattachant. Il agit également comme porte-parole patronal pour la conclusion de convention collective.

Il met à profit ses compétences, sa rigueur et sa créativité pour prévenir, mais aussi pour résoudre les différends de ses clients, que ce soit par le biais de la négociation, la médiation, l'arbitrage ou devant les diverses instances judiciaires. Ses conseils stratégiques et juridiques permettent l'atteinte des objectifs d'affaires de ses clients.

Implications

Membre du conseil d'administration du Club de ski alpin du Rouge et Or de l'Université Laval depuis 2019.

Membre du Comité de liaison avec la Cour du Québec – Chambre civile de 2011 à 2014 et depuis le mois d'août 2024.

Membre du Comité sur la conciliation travail-vie personnelle du Barreau de Québec de juillet 2023 à août 2024.

Coordonnées

Téléphone : 418-640-4420

alexandre.manegre@steinmonast.ca

Services offerts

- **Droit de la construction**
- **Droit des autochtones**
- **Droit disciplinaire**
- **Droit du travail et de l'emploi**
- **Injonction**
- **Litige commercial**
- **Litiges et résolution des différends**
- **Recouvrement de créances et réalisation des sûretés**
- **Responsabilité civile**
- **Responsabilité professionnelle**

Formation

LL.B., Droit, 2006, Université Laval. | Séminaire sur les techniques de plaidoirie donné par le Barreau du Québec à l'Université de Sherbrooke, 2011

Admission au barreau

2006